

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

328ème séance

Lundi, 22 décembre 1958, à 15 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
R.GUYAUX	Représentant le Délégué du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
A.BECQUET	Membres
Ch.VANDER ELST	Secrétaire du Comité de Direction
H.DE SAEGER	

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSES

MM. M. MAQUET	Vice-Président
A.DUBOIS	
W.ROBYNS	
E.STOFFELS	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN, Président.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES ANTERIEURES.

Les Procès-Verbaux des 326ème et 327ème séances, tenues respectivement les 22 novembre et 20 décembre 1958, sont approuvés.

DECISION N° 4.159.- PERSONNEL D'AFRIQUE - DEMISSION.

La démission, en date du 31 janvier 1959, de M. A. PONCELET, Chef de Poste à Mutsora, présentée le 31 octobre 1958, est acceptée.

DECISION N° 4.160.- PERSONNEL METROPOLITAIN.

Les conditions du cadre organique du personnel métropolitain de l'Institut, ainsi que les dispositions ministérielles en matière de nomination, ne permettent pas de donner suite à la demande d'avancement introduite par M. P.POSKIN, rédacteur-bibliographe.

DECISION N° 4.161.- COMPTABILITE - TRANSFERTS D'IMPUTATIONS.

Les habituels transferts d'imputations budgétaires seront examinés ultérieurement, lorsque la situation aura pu être déterminée avec exactitude après la réception des comptabilités des stations d'Afrique arrêtées au 31 décembre 1958.

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1959.

Revenant sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 1959, approuvées par la décision n° 4.159 (327ème séance - 20 décembre 1958), M. Ch.VANDER ELST souligne la disproportion présentée par ces prévisions en ce qui concerne les dépenses de surveillance et les autres dépenses prévues. Il considère notamment fort élevés les frais entraînés par la préparation des collections scientifiques dont finalement d'autres institutions bénéficient. Il se demande si l'on ne pourrait obtenir l'intervention des musées auxquels les collections sont attribuées. A ce propos il est fait remarquer que, jusqu'à présent, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique a donné une assistance matérielle non négligeable.

Les dépenses prévues, au budget ordinaire, pour les constructions, grèvent incontestablement ce budget d'une part dont l'emploi serait plus opportunément consacré à la surveillance. Cet état de choses durera tant que des crédits extraordinaires ne seront pas obtenus pour achever le programme des constructions nécessaires.

DECISION N° 4.162.- ETUDE DES GORILLES AU PARC NATIONAL ALBERT.

Divers facteurs, dont notamment la situation politique, l'insuffisance du personnel blanc et la situation budgétaire, incitent à ne pas encourager le projet d'étude des gorilles de montagne envisagé par M. H.J.COOLIDGE, ancien membre de la Commission, dans le secteur du Mikeno.

Il lui sera proposé d'orienter le programme qu'il a préparé vers les peuplements de gorilles du mont Kahu-zi.

DECISION N° 4.163.- ETUDE DES GORILLES.

Pour les mêmes raisons que celles reprises à la décision précédente, il sera répondu à la demande émanant du Dr. P.A.ZAHL, Senior Staff, Natural Sciences, de la National Geographic Society de Washington, et introduite en vue d'observer et de photographier les gorilles au Parc National Albert, en lui conseillant de procéder à ces observations au mont Kahuzi et de s'adresser à la Fondation Internationale Scientifique qui possède des documents photographiques sur le sujet qu'il souhaite publier dans le National Geographic Magazine.

DECISION N° 4.164.- NAVIGATION TOURISTIQUE SUR LE LAC EDOUARD.

L'Institut a été saisi du voeu émis par le Conseil Supérieur du Tourisme de voir autoriser la navigation touristique sur le lac Edouard, par analogie à ce qui est pratiqué au Queen Elizabeth National Park, sur la rive ougandaise du lac.

Il sera répondu que cette question est à l'étude.

DECISION N° 4.165.- DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT - DEMANDES DE REPRODUCTION.

Moyennant les conditions habituelles, l'autorisation de reproduire des documents iconographiques de l'Institut est accordée :

- 1° aux VALLARDI EDIZIONI PERIODICHE de Milan, pour illustrer une encyclopédie sur les animaux.
- 2° à M. M.TINEL, Journaliste à Bruxelles, afin d'illustrer un ouvrage sur les animaux du Parc National Albert. Toutefois, M. TINEL sera préalablement convoqué afin d'être assuré que son travail est conforme aux vues de l'Institut.

EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITE.

Les rapports d'activité relatifs au mois d'octobre 1958 sont examinés. Cet examen entraîne la communication d'un extrait du rapport du Conservateur-adjoint en charge des secteurs Sud du Parc National Albert sur la situation dans le secteur ruandais durant le mois de novembre 1958.

Etant donné l'importance de cette information, il est décidé de la consigner dans le présent Procès-Verbal :

Situation actuelle en secteur ruandais

Aucune amélioration depuis le mois dernier. Tout au contraire, la situation a même plutôt empiré.

En effet, d'après les gardes, le Mwami Rudahigwa, lors de son passage ce mois-ci dans la région et notamment à Ruhengeri, aurait déclaré aux indigènes qu'à présent ils pouvaient et devaient aller partout dans le Parc au Ruanda car le Conservateur ne surveille plus celui-ci qu'au Congo, mais qu'ils ne pouvaient pas dépasser la frontière et pénétrer au Congo.

Suite à ces déclarations des pygmées auraient offert, à Ruhengeri, à Rudahigwa, pour le remercier, 3 pointes d'éléphants abattus dans le Parc.

En zone Mulera de nombreux troupeaux se trouvent toujours dans le Parc dans lequel des huttes sont à nouveau construites en région de Synabaye.

De même, la contrebande entre le Ruanda et l'Uganda ne cesse de se développer, au vu et au su des autorités.

Au Rwankeri les coupes de bambou sont toujours pratiquées le long de toute l'étendue des limites et le bétail est partout entre Ndobo et Sussa. Il demeure même à présent la nuit dans le Parc tandis que les éleveurs dorment dans des huttes qu'ils ont bâties en bordure de celui-ci.

Le 17, les watusis inopinément arrivés avec leur bétail au camp de Kashinga, se sont introduits de force dans les huttes des gardes et y ont passé la nuit. Ils ont déclaré aux gardes qu'ils étaient chez eux dans ces huttes.

Au Tamira, le bétail est également partout dans le Parc où il se tient aussi durant la nuit, des huttes étant à nouveau construites dans celui-ci par les éleveurs.

Enfin, il semble se confirmer, au Mulera tout au moins, qu'une partie (ou la totalité) des terrains rétrocédés aux éleveurs par le Parc National Albert (rétrocession non encore sanctionnée par Arrêté Royal) sera transformée en champs de pyrêthre.

En effet, depuis Kagano et vers Tsharubindi, dans les terrains rétrocédés, les travailleurs de M. ROPS et ceux de la régie pyrêthre ont commencé à abattre la végétation.

DECISION N° 4.166.- REMPLACEMENT D'UN VEHICULE.

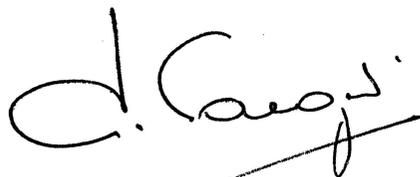
Le Conservateur du Parc National de l'Upemba sera informé que la situation budgétaire ne permet pas d'autoriser actuellement le remplacement, qu'il a demandé, de la camionnette en service à la station de Lusinga.

DECISION N° 4.167.- DEMANDE D'ASCENSION DU RUWENZORI.

Sous les conditions habituelles M. H.BODSON, du Club Alpin Belge et M. L.LOQUIFER, d'Elisabethville, sont autorisés à effectuer l'ascension des sommets du Ruwenzori au mois de février 1959. Les gardes n'accompagneront pas les alpinistes au-delà du pied des glaciers.

La séance est levée à 18 heures 30.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,



H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V. VAN STRAELEN.